

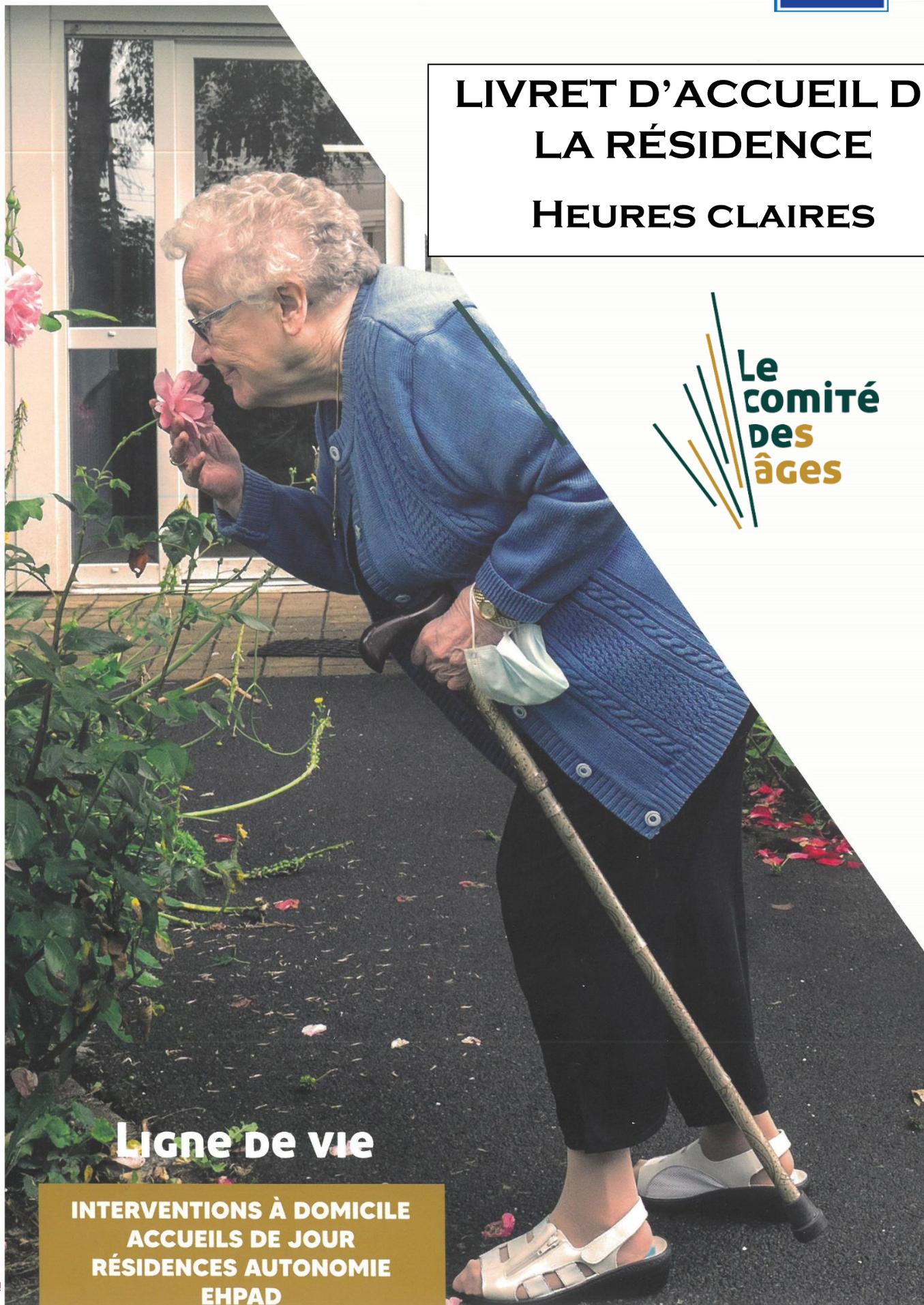


LIVRET D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE HEURES CLAIRES

Le
comité
des
âges

Ligne de vie

**INTERVENTIONS À DOMICILE
ACCUEILS DE JOUR
RÉSIDENCES AUTONOMIE
EHPAD**



Les valeurs de la résidence « Heures Claires »

1. L'individualisation et la personnalisation du service qui demeure inscrit dans le collectif

Personnalisation du service et complémentarité des services proposés

2. La valorisation et la reconnaissance de l'individu

Connaissance des histoires de vie et développement de l'utilité sociale de chaque individu

3. Le respect et la transmission des valeurs

S'inscrire dans l'histoire pour « ancrer » les projets futurs

Reconnaissance du travail fourni par les anciens

Transmission de l'expérience, des savoirs et des valeurs

4. Le respect de l'individu

En termes de communication

Par l'adaptation de la structure à la personne

Dans le respect de son histoire, de ses valeurs

En respectant son intimité, en développant la notion de domicile individuel, même dans une structure collective

5. L'accompagnement

Jusqu'au bout de la vie et chez soi

Dans les différentes étapes de la vie (être âgé, ce n'est pas être malade)

Dans un but de préservation de l'autonomie

Pour favoriser le sentiment d'utilité sociale

En laissant la place à la famille

6. La convivialité

En développant la notion de « chez soi »

En préservant l'esprit « grande famille » qui fédère la Personne Âgée, la famille et l'équipe.

7. Le plaisir

Partage par tous, Personnes Âgées, familles, Personnels

Lié à la notion de satisfaction

Développé grâce à un souci de confort, de bien être

Favorisé grâce à la liberté, liberté de désirer, de dire non, d'être maître de ses choix.

La résidence est gérée par :



Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois

Joël BRUNET, Vice-président aux finances

Julien DUSART, Vice-président aux Ressources Humaines

Dominique SAVARY, Vice-président aux infrastructures

Sylvia POTIER, Vice-présidente à la vie sociale

Le Directeur Général du CDESAGES est : Denis RODOT

Le Directeur est : Laurent GILLERON

Leur rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de la résidence. Ils exécutent les décisions du Comité syndical (instance décisionnelle).



N'ayant eu aucune candidature lors des dernières élections du Conseil de la vie sociale, **un procès verbal de carence, conformément au décret n°2005-**

1367 du 2 novembre 2005, a été dressé en date du 10 février 2015.

La résidence



Réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.(avis favorable de la commission sécurité et accessibilité)



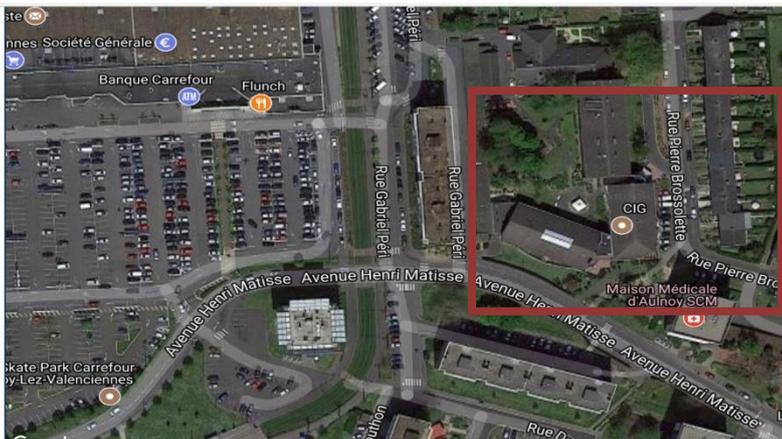
Public accueilli : Personne de plus de 60 ans sauf dérogation

Logements : 49 (46 T1 et 3 T2)

Habilitation :

Aide sociale,
APL (aide personnalisée au logement)

La résidence « **Heures Claires** » est située sur la commune d'Aulnoy lez Valenciennes près de la zone commerciale Carrefour :



A proximité de la station de tram « Jules Chevalier »

La résidence « Heures Claires » est composée :



La résidence dispose d'appartements T1 et appartements T2

L'appartement T1 mesure 36 m2 et comprend :

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo
Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom),
d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).



L'appartement T2 mesure 59 m2 et comprend :

Une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC, lavabo,
d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle à manger



Le logement est pourvu : une prise de téléphone (abonnement France Télécom), d'une antenne de télévision collective, d'un détecteur d'incendie (il est autorisé de fumer dans l'appartement mais pas dans son lit).



L'entretien de l'appartement, ainsi que les petites réparations sont à la charge du résident.



Les biens et valeurs personnels : lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité d'avoir un coffre-fort dans la chambre.

Les services proposés



L'entretien du linge : L'ensemble du linge est entretenu par le résident, vous avez néanmoins la possibilité de donner votre linge à notre prestataire extérieur, le coût de cette prestation vous sera ajouté sur votre facture mensuelle. Une partie du linge est codé par la résidence, l'autre partie est à marquer par la famille.



Le courrier est distribué du lundi au samedi. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil.



Les repas sont confectionnés sur place.

Utilisation de la méthode HACCP dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Les menus sont établis par une commission de restauration à laquelle participent notamment les résidents, le cuisinier...

Possibilité d'inviter les personnes de votre choix à déjeuner, réserver auprès de l'accueil (du lundi au vendredi) au moins 72h à l'avance. (les tarifs sont consultables sur notre site internet, contrat de séjour).



Déjeuner : **à partir de 12h dans le restaurant**

Composition du repas

Entrée (crudités, cuidités ou charcuterie) - Plat protidique

Plat légumes + féculents - Fromages - Micro beurre - Pain artisanal

Dessert (fruit de saison ou yaourt, dessert lacté ou pâtisserie)

Café - Potage pour le soir

Votre bien être



Des coiffeuses peuvent intervenir dans la résidence, le montant de la prestation est à la charge du résident.



La liberté de conscience et le respect des pratiques religieuses sont des règles fondamentales. Une célébration catholique a lieu une fois par mois.

Les animations



Loisirs et animations constituent un moyen d'améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Des activités et animations collectives sont proposées chaque jour par l'animatrice de l'établissement.

Vous êtes invité(e) à y participer !

Vous pouvez télécharger le programme d'animation sur notre site internet : www.cdesages.com

Votre santé



Le résident a le libre-choix des intervenants paramédicaux qui lui sont nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, dentiste,...) ainsi que du pharmacien. Ces choix sont inscrits dans le contrat de séjour mais peuvent être modifiés à tout moment.

Le circuit de votre admission

DOSSIER UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GERONTOLOGIQUE POUR L'ENSEMBLE DES RÉSIDENCES ET SERVICES DU COMITÉ DES AGES

Vous pouvez déposer le dossier et avoir des renseignements au :

Comité des AGES du Pays Trithois
 40 Rue de Valenciennes
 59100 Valenciennes - CEDEX
 Tél : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09
 Courriel : cdages@cdages.com
 www.cdages.com

Residence « Les Sources » - 59100
 40 Rue de Valenciennes - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Le Clos de la Chapelle » - 59100
 1 Rue des Sources - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Les Sources » - 59100
 40 Rue de Valenciennes - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Le Clos de la Chapelle » - 59100
 1 Rue des Sources - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Les Sources » - 59100
 40 Rue de Valenciennes - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Le Clos de la Chapelle » - 59100
 1 Rue des Sources - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Les Sources » - 59100
 40 Rue de Valenciennes - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Residence « Le Clos de la Chapelle » - 59100
 1 Rue des Sources - 59100 Valenciennes
 Tél. : 03 27 23 76 09 Fax : 03 27 23 76 09

Dossier unique
 nement
 à l'accueil du
 ES du Pays
 e site internet

Dépôt ou envoi du dossier
 au Comité des AGES du
 Pays Trithois

ident avec
 e et signature
 du contrat de séjour et
 règlement de fonctionnement
 dans les 15 jours qui suivent

Visite de pré-admission
 Et
 Admission prononcée par
 le directeur



Le dossier administratif d'admission est composé du:

1. Contrat de séjour signé
2. Règlement de fonctionnement signé,
3. Dossier d'accompagnement gérontologique
4. Livret de famille
5. Attestation de carte vitale, carte mutuelle, assurance RC
6. Avis d'imposition, ou de non imposition,
7. Justificatifs des ressources (caisse de retraite, APL, APA...)
8. RIB/RIP
9. Chèque de dépôt de garantie

Les tarifs et les aides financières

Le tarif hébergement est fixé par décision du Comité syndical du CDESAGES. Il est révisés chaque année.

La prestation hôtelière est facturable selon un tarif révisable au moins chaque année par décision du comité syndical.

Les paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement à terme à échoir, au plus tard le deuxième mardi du mois en cours.

La résidence répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidents qui remplissent les critères nécessaires, d'en bénéficier.

Cette demande est à faire par le personnel administratif de la résidence.

Les aides financières possiblent selon les ressources : APL, APA et Aide sociale

Respect de la vie privée et de la dignité



Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion s'applique à chaque agent, tout corps de métier confondu et à tout moment.

1. Respect de la personne, de ses droits fondamentaux
2. Respect de ses biens
3. Respect de son espace de vie privée, de son intimité
4. Respect de sa culture et de son choix de vie
5. Respect de la confidentialité des informations concernant l'utilisateur et son entourage
6. Respect des règles professionnelles et déontologiques

Règles de confidentialité



La résidence s'engage auprès des résidents à la confidentialité des informations recueillies.

L'ensemble du personnel est tenu **au secret professionnel**.

Certaines informations dites « confidentielles » sont cependant échangées entre les professionnels dans le cadre du secret partagé, afin de développer un accompagnement de qualité.



De plus, dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, les données collectées sur les résidents sont exclusivement destinées à la résidence. La loi garantit d'ailleurs un droit d'accès et de rectification de ces informations.



Promotion de la bientraitance

L'équipe soignante et les professionnels de la résidence sont actifs au quotidien dans le but de développer une culture bienveillante.

C'est une démarche à la fois collective et individuelle, elle repose sur une remise en question constante des pratiques et de l'organisation.

Elle vise un accompagnement bienveillant de la personne âgée et de sa famille afin de répondre au mieux à leurs attentes, leurs besoins dans le respect de leurs droits et libertés.

Les visites

Les résidents peuvent recevoir librement leur famille et amis, au cours de la journée.

Pour des raisons de sécurité, **les portes de la résidence sont fermées du lundi au samedi à partir de 18h00 et le dimanche toute la journée.**

Une clé pour accéder librement à la résidence peut être mise à disposition de votre famille en contrepartie **d'un dépôt de garantie de 15.24€.**

Votre sécurité



Dans le contexte de déclaration de l'état d'urgence et du dispositif Vigipirate, la résidence est amenée à prendre des mesures complémentaires pour garantir la sécurité des résidents et du personnel.

Ces mesures portent notamment :

Sur la surveillance de l'entrée principale de la résidence.

- Des formations aux premiers secours et gestes qui sauvent pour le personnel.
- Affichage à l'entrée de la résidence du logo 
- Affichage, d'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » dans la résidence.
- Diffusion d'une brochure « vigilance attentats : les bons réflexes » à l'ensemble du personnel.
- Diffusion d'une brochure « stop-djihadisme.gouv.fr sur la radicalisation » à l'ensemble du personnel.



GARE AUX ARNAQUES !

Petits règles de sécurité pour éviter les arnaques.

- Si une personne vient dans votre logement pour vous faire signer quoique ce soit, parlez-en d'abord avec vos proches.
- Ne donnez jamais votre carte bleue, vos coordonnées bancaires, chèques signés en blancs, à une personne que vous ne connaissez pas. Parlez-en à votre proche, ou à l'accueil de la résidence.
- Si vous recevez un coup de fil ou un email suspect d'une personne se faisant passer pour un proche, vous réclamant de l'argent, dites-lui
- que vous allez le rappeler et vérifiez auprès de vos proches.
- Signalez à l'accueil de la résidence, toutes personnes qui vous sembleraient suspectes.

Au sein de la résidence

Monsieur RODOT Denis, DG du Comité deS AGES du Pays Trithois

Monsieur Laurent GILLERON, Directeur

Madame Emeline FILLEUR-DUPUIS, Médecin coordonnateur

Madame Virginie CAMUS, Cadre de santé

A l'extérieur de la résidence

Personne qualifiée sur le territoire valenciennois :

Monsieur Denis VANLANCKER

06.88.61.86.92

Vanlancker.denis@gmail.com

Les numéros utiles



ARS Nord-Pas-de-Calais (Agence Régionale de Santé)

Tel : 03.62.72.77.77

Fax : 03.62.72.88.75

Mail : ars-npdc-signal@ars.sante.fr



Conseil Départemental du Nord Tél : 03.59.73.59.59



ALMA (Allo Maltraitance des Personnes Âgées) : 39.77